

Décision

Générale

colonial

Décision n° 376 est accordé à l'écrivain-interprète Rakotobé Gabriel pour en jouir à Madagascar.

n° 376

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois à soide entière est accordé à l'écrivain-interprète Rakotobé Gabriel pour en jouir à Madagascar, sa colonie d'origine. La décision n° 363 susvisée prendra effet pour compter de la date de la fin de ce congé.